

St-Ferréol-Les-Neiges, le 28 février 2024

Projet : Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

Objet : Dépôt d'un mémoire au BAPE dans le cadre des audiences publiques pour le projet en titre

Préparé par : Alain Fiset

Note : Les références en chiffre⁰ renvoient au même chiffre en annexes

AVERTISSEMENT

Les faits, propos, réflexions, interprétations, analyses et recommandations présentés dans ce document sont formulés sans préjudice et sous toutes réserves que de droits. Ils ne visent en aucun cas à ternir la réputation de qui que ce soit et ils ne doivent en aucun cas être entendus, interprétés ou utilisés pour nuire à la réputation de qui que ce soit. Cette démarche et mémoire vise à être constructif pour bâtir un Québec harmonieux. Sur toute question soulevée, le lecteur est invité à se renseigner davantage, par toutes les sources d'informations disponibles, afin de vérifier et contre-vérifier tous les faits et interprétations.

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

M. Alain Fiset est ingénieur mécanique de l'Université Laval, il est diplômé en management de l'Université de McGill et d'un MBA des HÉC. Il est un analyste d'affaires professionnel de l'IIBA et œuvre comme conseiller en performance d'affaires dans différents secteurs d'activités, dont notamment celui industriel. Il se passionne par l'entrepreneurship, les projets complexes et d'envergure, à rassembler les parties autour d'un consensus. Son parcours professionnel de 35 ans, combiné à l'idée que rien n'est impossible, l'amène à explorer et contribuer à innover, aux bénéfices de tous. Plus personnellement, il a déménagé avec sa famille en 2006, de Montréal vers Saint-Ferréol-les-Neiges, pour la quiétude, les paysages et la joie de vivre en plein air, comme bien d'autres dans le voisinage. Lui et les membres de sa famille (épouse, garçon de 22 ans et fille de 20 ans) sont tous des amateurs de la nature et sportifs et les enfants sont maintenant des coachs dans des sports pratiqués au parc du MSA. Ils apprécient particulièrement cette belle région du parc (terrain de jeux) pour sa nature sauvage, ses paysages majestueux à perte de vue, son air pur, les différentes activités sportives disponibles, et de façon générale, la qualité de vie exceptionnelle à jouer dehors, en toute tranquillité et de façon contemplative, à seulement 40 minutes des services du centre urbain de Québec.

INTÉRÊT POUR LE PROJET

Je m'intéresse à ce projet, car je sais que c'est en amont qu'on peut l'influencer positivement et parce qu'il est possible de le rendre acceptable avec la collaboration des parties. J'ai vu dans ma carrière de nombreuses situations, dont certaines dont les dirigeants avaient le courage et le désir d'harmoniser les solutions aux bénéfices des parties impactées, et d'autres qui par l'absence de prise de décisions ou autres, rendait les situations extrêmement difficiles à harmoniser. Cette deuxième situation ressemble beaucoup à ce qu'on vit avec ce projet éolien où tous se disent d'accord avec un projet acceptable socialement, mais personne ne veut prendre la décision pour l'harmoniser avec les demandes des citoyens. Ainsi, comme résident, sportif et utilisateur du parc du Mont Sainte-Anne, bénévole dans diverses activités organisées au parc du Mont Sainte-Anne, père de deux enfants qui souhaitent continuer à profiter de ce patrimoine de villégiature, ainsi que visionnaire, je souhaite maintenir cette valeur concurrentielle qu'offre le parc du Mont Sainte-Anne, avec une offre récréotouristique des plus attrayantes pour tous, ces paysages sauvages tellement apprécié et reconnu dans le monde entier. De plus, mon côté juste et équitable souhaite que le Québec puisse prendre le soin d'encadrer ses grands projets pour en faire notre fierté, et des situations à corriger au prix fort tel que dans le cas d'Hydro-Québec avec les Innus <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2049390/reconciliation-innus-pessamit-hydro-quebec-entente-electricite-territoire-barrages-eolien> . Je ne suis donc pas contre les grands projets éoliens, mais je veux simplement m'assurer qu'il cohabite bien dans le paysage et l'environnement d'accueil, incluant le quotidien des citoyens, l'économie régionale récréotouristique, ainsi que la réputation et les perspectives d'avenir sur le plan national et international du parc du Mont Sainte-Anne.

INTRODUCTION

Ce projet éolien Des Neiges est un gigantesque projet¹⁴, principalement en **développement économique et non en développement durable**, car ses attributs financiers sont au cœur des décisions, sans égard ou très peu à l'acceptabilité sociale et à l'environnement. L'envergure de ce projet a des impacts inconnus, avec des éoliennes d'une grandeur et puissance jamais vue. Il sera à terme le 2^e plus grand au monde (hors Chine), et aucun décideur ne semble vouloir se prémunir d'une zone tampon ni de moyens prévus pour mitiger les impacts identifier par les citoyens, en bonne gestion du risque, peut-être par peur de perdre les avantages financiers que ce projet leur confère. Il est à noter que de nombreux gens d'affaires, citoyens et personnes impliquées dans la communauté souhaitent aussi une zone tampon d'au moins 3 km, car il m'encourage dans mes démarches, mais ne peuvent s'exprimer ouvertement au BAPE, par peur de perdre les avantages monétaires que leur offre Boralex dans la région. C'est triste et une perte dans la démocratie, mais c'est la réalité.

Tous les décideurs sur ce gigantesque projet sont aussi des bénéficiaires, car tous recevront des redevances d'une façon ou d'une autre. À la question au BAPE, «Quelle disposition avez-vous prise pour éviter toute **situation d'apparence de conflit d'intérêts ou de conflit d'intérêts** (juge et partie, décideurs et bénéficiaires), pour assurer le maintien de la confiance du conseil auprès de leurs citoyens?» personne n'a rien répondu de concluant. C'est pourquoi la tenue du BAPE est d'une importance capitale, car c'est la seule façon de nous faire entendre par des professionnels neutres, et de potentiellement pouvoir convaincre les décideurs d'harmoniser ce projet, aux bénéfices de tous.

Ce projet a été développé sur un terrain privé, appartenant à un seul propriétaire soit le Séminaire de Québec, car plus simple à réaliser, tel que précisé par Boralex, et aussi sans obligation de bon voisinage ni de considérations autres pour la région, puisque réalisé sur un terrain privé. Ce projet est toutefois la volonté du Gouvernement du Québec par le biais de sa société d'État Hydro-Québec, et devrait prendre compte des impacts sociaux et environnementaux pour en faire un grand succès et la fierté du Québec et préserver ce patrimoine naturel riche en paysage, reconnu partout dans le monde. Il faut donc **apprenant du passé**, de l'information qui nous est disponible, des demandes faites, pour ainsi mettre la table et structurer une démarche intelligente et globale, pour non seulement ce projet, mais aussi tous les projets de ce genre au Québec.

L'histoire des grands projets du Québec, incluant celui que l'on vit actuellement avec la filière éolienne, démontre qu'on **ne peut faire l'hypothèse que les élus locaux représentent les préoccupations de leurs citoyens en acceptabilité sociale**, et c'est pourquoi il y a heureusement un BAPE pour ce projet-ci. Toutes les communautés⁷⁻⁸ du Québec qui se voit imposer des projets éoliens ont tous les mêmes critiques à l'égard de leurs élus locaux qui ne les ont pas ni consultés ni pris en compte les impacts identifiés par ces projets sur leur territoire et dans leur quotidien. (ex. : Beaufort, Beauharnois-Salaberry, Mékinac, Lotbinière, des Sources, Coaticook, Nicolet-Yamaska...)

« Puisqu'il ne faut pas compter sur ceux qui ont créé le problème pour le résoudre, et qu'un problème sans solution est un problème mal posé » 😊 (Albert Einstein), nous comptons sur la pensée neuve et neutre du BAPE, pour avoir un éclairage positif sur ce grand projet et aussi possiblement mettre la table sur de meilleures façons de faire dans le futur, pour que les autres projets éoliens du Québec puissent s'en inspirer positivement, aux bénéfices de tous!

CONSTATS, COMMENTAIRES, PRÉOCCUPATIONS ET LEURS IMPACTS

Un mot explique la situation de non-acceptabilité sociale, et c'est « Le manque » :

1. Le manque d'informations sur le projet

- a. Constat : Pas de plan et devis d'ingénierie détaillée disponible (que des croquis et illustration sommaires)
- b. Constat : Pas de position finale des éoliennes, puisque toujours en étude sur lesquelles des 69 positions offrent le meilleur potentiel pour les 57 éoliennes prévues.
- c. Constat : Suite à ma demande de connaître le modèle exact d'éolienne choisie, Boralex m'a répondu le 22 février 2024¹ que ce n'est pas une information publique.
- d. Constat : Pour des pales de 82 mètres, tel que confirmé par Boralex, avec une rotation potentielle entre 10 et 25 tours/min., la vitesse au bout des pales sera entre 155 et 386 km/heure. Une telle vitesse au bout des pales qui pèseront probablement au moins 30 000 livres chacune, peut propager des bruits sur une distance importante, en plus de pouvoir meurtrir la faune aérienne avoisinante.
- e. Constat : De nombreuses questions ont été posées les 5-6 février aux séances du BAPE, sur les impacts en bruit cumulatif de ce grand projet en plusieurs phases/secteurs (en période critique propageant davantage le bruit), sur l'évaluation foncière/perte de valeur des propriétés, en perte de quiétude et qualité de vie. Aucune réponse précise n'a été fournie, car personne ne connaît vraiment les réels impacts de cette nouvelle technologie d'éolienne choisie, puisqu'on ne connaît pas leurs spécifications, qu'elle n'a probablement peu ou pas de vécu, et que Boralex les a probablement choisis ou va les choisir pour leur toute dernière technologie de puissance. La comparaison avec les autres projets connus, dont notamment celui du Massif du Sud, n'est pas cohérente ni juste, car on ne parle pas des mêmes éoliennes, de la même disposition, du même contexte d'accueil, des mêmes types de clientèles (personas en Mkt), du même achalandage récréotouristique, de la même proximité des développements d'habitations permanentes, de la même valeur du paysage pour ces clientèles, etc.. De plus, que choisiriez-vous entre deux résidences semblables, la première dans une espace naturel sauvage, et la seconde avec des éoliennes visibles, audible, qui clignote la nuit, ainsi qu'un critère d'eau potable avec impact potentiellement minimal selon le respect ou non des bonnes pratiques du promoteur, avec des vérifications pas nécessairement rigoureuses, car Boralex dit ne pas avoir l'expertise ni n'a fait le suivi sur ses autres sites? Il a aussi été reconnu à l'audience du BAPE que la nuisance sonore, qui diminue la jouissance de la quiétude et des sons naturels en forêt, peut être considérée comme un impact important à considérer, même s'il ne mène pas à un problème de santé (ligne 3255 du procès-verbal du 6 février).
- f. Constat : Sur les questions de variantes aux projets et de scénarios visant à choisir le meilleur selon le contexte ESG du projet, Boralex nous répond qu'il n'y avait pas de variantes, mais bien une évolution du scénario, au soin du promoteur. Même après l'identification d'un impact majeur sur le paysage et autres impacts identifiés clairement par les citoyens, malgré que Boralex se dit ouvert, il relaie aux derniers rangs ces considérations citoyennes en les traitants comme les moins pertinents des critères visant à choisir les meilleures positions pour ses éoliennes.
- g. Constat : L'eau étant vital pour tous et sa qualité un défi dans le monde, nous à Saint-Ferréol disposons de sources d'excellente qualité. Toutefois, la réponse de Boralex à la question visant la préservation de sa qualité me laisse perplexe, car ils n'ont pas l'expérience et disent que des protocoles seront mis en place. Quels sont-ils? Seront-ils respectés et avec quel suivi, par qui (partie neutre) et avec quels résultats et quels correctifs aux besoins? (voir ligne 2425 du procès-verbal du 5 février)

2. Le manque d'une saine gouvernance

- a. Constat : Hydro-Québec, Énergir et Boralex ont tous comme principal objectif de retourner le plus d'argent possible soit au gouvernement ou à leurs actionnaires. C'est pourquoi leur rendement économique est leur principale préoccupation, bien au-delà des aspects environnementaux et sociaux. Ainsi, on ne peut exiger d'eux d'être des citoyens corporatifs exemplaires au sens de l'acceptabilité sociale et de la cohabitation régionales, quand ils sont jugés principalement par leur performance financière. C'est comme se plaindre qu'une vente n'est pas profitable, lorsque le vendeur est rétribué sur la base du montant de la vente, et non sur celui de la rentabilité. De plus, un contrat de gré à gré les unit, limitant ainsi les exigences pouvant découler d'un appel d'offres public. Il n'est donc pas souhaitable de laisser à ces sociétés le soin d'assurer l'acceptabilité sociale (voir les potentiels de solutions)
- b. Constat : Ni la MRC et ni les municipalités impactées par ce projet (ex. Saint-Ferréol-les-Neiges) n'ont consulté leurs populations, ni n'ont utilisé les moyens disponibles pour le faire pour valider, qualifier ou quantifier l'acceptabilité sociale. (ex.: Comité consultatif d'urbanisme, comité consultatif en environnement, sondage, référendum...). Le Conseil de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a même confirmé leur appui au projet (voir résolution no. 24-24 - Projet éolien Des Neiges Secteur Sud)^{2,1}, lors d'une séance extraordinaire du Conseil tenue le 5 février 2024, le même soir que le début du BAPE, même s'il y avait des préoccupations citoyennes connues depuis longtemps. Ils ont d'ailleurs même confirmé verbalement leur appui au projet dès la première présentation du projet par Boralex, en très peu de temps, le même soir. La MRC en a fait de même le 7 février 2024 en donnant son appui^{2,2} au projet, après avoir entendu l'ensemble des impacts communiqués au BAPE les 5-6 février 2024 précédent. Il est à noter que la MRC avait adopté en 2017 un règlement de zonage pour octroyer une zone tampon de 3 km au parc national de la Jacques-Cartier et de la forêt Montmorency, en relation avec la codification de la CMQuébec (voir Chapitre 8, article 87, paragraphe 11, page 79) https://mrccotedebeaupre.qc.ca/wp-content/uploads/2021/10/R194_Zonage_TNO.pdf, qu'elle a ensuite modifié à l'été 2023 pour la réduire pour la forêt Montmorency, à la demande du promoteur Boralex, sans autre égard (voir <https://mrccotedebeaupre.qc.ca/wp-content/uploads/2023/07/R184.13-Reglement-ayant-pour-effet-de-modifier-le-reglement-27-implantation-demantelement-eoliennes.pdf>). Elle n'a toutefois jamais voulu étendre ce règlement pour y inclure cette zone tampon de 3 km au parc du Mont Sainte-Anne, pouvant possiblement mener à une modification en réduction du projet et redevances pour le Séminaire de Québec, aussi membre au Conseil de la MRC. Cela laisse présager que la MRC peut faire ce qu'elle veut sans regard à personne. Est-ce souhaitable en saine gouvernance provinciale?
- c. Constat : Nos élus ne sont pas nécessairement la voix ni le reflet de ce que souhaitent les citoyens en acceptabilité sociale. Dans un précédent rapport du BAPE, le rapport 323 (Par Éolien du Mont St-Marguerite, février 2016) (page XII, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2567601>) le BAPE déplore que dans l'évaluation des soumissions par Hydro-Québec, la participation de la collectivité au projet est considérée comme acquise dès lors qu'ont été obtenues des résolutions d'appui des municipalités visées par le projet. Il recommande pour les nouveaux appels d'offres pour des parcs éoliens, que le MERN devrait prévoir un critère d'évaluation relatif à l'appui de la population concernée par le projet, qui soit basée sur une mesure objective. En plus, une directive du ministre qui indique la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement qu'un promoteur doit réaliser (sur la faune, la flore, l'environnement physique), devrait aussi exiger une mesure objective de l'opinion et des préoccupations des humains de la population visée par un projet. Ne tournons-nous pas en rond en vivant les mêmes problématiques 7 ans plus tard? Croyez-vous que si cette mesure avait été demandée à Boralex, le projet serait accepté tel quel par la population de la municipalité de St-Ferréol qui est la plus proche du projet des Neiges Sud? Le Gouvernement et les citoyens auraient ainsi sauvé temps et argent en n'ayant probablement pas à réaliser une audience publique, des mémoires et leur traitement! Dans le cas présent, le Conseil et de la MRC et la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges ont fait fi des impacts présentés par les citoyens et ont appuyé le projet tel quel.

- d. Préoccupation : Est-il là un exemple d'abus de confiance ou de pouvoir, lorsqu'un élu se voit le devoir de représenter sa communauté et ses citoyens, et fait fi de celle-ci et des impacts présentés par ceux-ci pour ce projet, en allant de l'avant et en prenant hâtivement une décision défavorable en acceptabilité sociale, pour des avantages autres et en connaissance de cause, à l'insu de ses citoyens, malgré la sensibilisation¹⁵ et demandes faites par ces derniers?
- e. Constat : Énergir, malgré son engagement à concevoir ces projets dans un esprit de collaboration avec les collectivités d'accueil, n'a rien fait comme réelle consultation citoyenne. <https://energir.com/fr/a-propos/medias/nouvelles/projet-boralex#:~:text=Les%20partenaires%20s'engagent%20%C3%A0,de%20l'%C3%A9laboration%20des%20projets>
- f. Constat : La débuté de la CAQ Kariane Bourassa, a non seulement empêché de nous permettre de nous prévaloir de notre droit de lancer une pétition officielle sur le site de l'Assemblée Nationale du Québec, mais a aussi refusé ma demande d'échange sur ce grand projet, ses impacts et son opinion.
- g. Constat et commentaire : Le supérieur du Séminaire de Québec, locateur du terrain sur lequel le projet sera entièrement réalisé, est aussi membre du Conseil de la MRC étant le représentant de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente et le seuil citoyen de celle-ci (voir l'entrevue avec M. Routhier : <https://www.facebook.com/watch/?v=642124757371724>). Il a refusé ma demande d'échange sur ce grand projet et ses impacts, précisant qu'il n'est pas la bonne personne responsable à contacter, même s'il est en fait le propriétaire du terrain d'accueil du projet. Est-ce conforme aux règles entourant la saine gouvernance des M/O, que le Séminaire de Québec puisse avoir autant d'influence sur les règles entourant notamment la définition ou non, et la modification de zones tampons entourant les éoliennes, qui pourraient impacter positivement ou négativement ses projets sur son territoire, par notamment son poids politique à la MRC par le biais de sa municipalité de Saint-Louis-de-gonzague, sans exigence supplémentaire même si la nature de ses activités économiques sur son territoire change dans le temps (revenus avant projet: 15% par la récréation, 50% par le bois et 35% par l'énergie éolienne...à la hausse). Est-ce que le fait que le Séminaire en tire de nombreux avantages en redevances sans une juste part équitable d'impôt et de taxes, comme toutes autres entreprises lucratives, rend son projet encore plus souhaitable sans compromis, et sans égard au bon voisinage et aux impacts sur les citoyens qui paient leur juste part de taxes, et sur les utilisateurs du parc du MSA qui se déplacent pour y savourer la beauté de sa nature à l'état pur? En complément d'information, l'évaluation foncière uniformisée 2023 de la Seigneurie de Beaupré appartenant au Séminaire est de 475 M \$, tandis que la valeur foncière imposable est seulement de 78M\$, soit seulement 16 % de sa valeur est taxée. Selon les données fournies par la MRC, la Seigneurie de Beaupré a versé en 2023 à la MRC 187717\$ en taxes municipales, ce qui correspond à 0.04% de sa valeur uniformisée ou 0.2% de sa valeur imposable, tandis qu'un propriétaire comme moi paye 0.6% en taxes municipales, soit 15 ou 3 fois plus que la Seigneurie, selon la valeur foncière utilisée. Est-ce normal et souhaitable? De plus, comme il est considéré comme producteur forestier, il a droit aussi à un remboursement de 85% de ses impôts fonciers, en plus de bénéficier de nombreuses subventions notamment en aménagement. (Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers RLRQ, chapitre A-18.1, r. 12.2). Pour tous ces avantages reçus, au détriment des autres payeurs de taxes, ne devait-il pas agir comme bon citoyen corporatif en préservant une zone tampon pour amoindrir les impacts d'un projet très lucratif sur son territoire, et même permettre sur son territoire, des activités récréotouristiques (vélo, ski de fond...et autres) en collaboration avec ses voisins le parc du Mont Sainte-Anne et la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges?
- h. Commentaire et préoccupation : Le Séminaire de Québec a vu sa mission changer dans le temps, qui à l'origine était notamment de former des prêtres et supporter des activités de bienfaisance, telle que le voulait son fondateur Monseigneur François de Laval en cédant ses propriétés de la Seigneurie de Beaupré acquises avec ses ressources personnelles dans les années 1660, au Séminaire de Québec

<https://www.erudit.org/en/journals/cd/1988-v4-n1-cd1040233/7164ac.pdf> , et qui est maintenant plutôt voué à des activités lucratives économiquement <https://presse.radio-canada.ca/television/13008/eglise-catholique-inc-enquete-sur-les-actifs-des-communaut-es-religieuses-au-quebec/> et aussi malheureusement à défendre sa réputation <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1909595/eglise-diocese-quebec-haut-clerge-liste-presumes-agresseurs-sexuels>

Son supérieur est aussi professeur à la Faculté de théologie et de sciences religieuses. Ne devrait-il pas être le premier à collaborer à l'harmonie citoyenne de bon voisinage avec les terres du Séminaire, voisin du parc du Mont Sainte-Anne? Malheureusement, il ne semble pas vouloir le faire ainsi. Le Séminaire est-il le bon citoyen corporatif souhaité, en relation avec sa mission d'origine? Est-il possible d'encadrer en saine gouvernance, le Séminaire de Québec pour éviter qu'il alourdisse leur bilan en impactant négativement une région dite « Au cœur de la nature » avec ses paysages et quiétude, par ses activités lucratives en location de terrain pour ce parc éolien?

Enquête a aussi levé le voile sur les activités, notamment du Séminaire de Québec, qui n'est plus le reflet d'une communauté religieuse de bienfaisance, mais plutôt d'entreprise lucrative avec de nombreux privilèges fiscaux et autres.

<https://presse.radio-canada.ca/television/13008/eglise-catholique-inc-enquete-sur-les-actifs-des-communaut-es-religieuses-au-quebec/>

- i. Constat : Le parc du Mont Sainte-Anne est actuellement orphelin, car personne ne le gouverne réellement, puisque RCR est en voie de se faire enlever ce territoire, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2039357/sepaq-terrains-pour-tout-mont-sainte-anne> , la Sépaq n'a pas encore l'autorité de décision pour celui-ci, ni la Municipalité et ni la MRC n'ont de vision pour celui-ci, et ni le Centre de plein air du MSA, ni les Amis du Mont-Sainte-Anne n'ont d'autorité sur celui-ci, laissant ainsi les citoyens seuls pour défendre ce joyau de patrimoine et le futur de celui-ci!
- j. Préoccupation : Est-ce normal que la gestion des plaintes, telle qu'exposée par Mme Nynon Lessard au BAPE, soit gérée par l'opérateur lui-même? Pour éviter tout conflit d'intérêts, la gestion des plaintes ne devrait-elle pas toujours être faite par une entité de gouvernance neutre, qui souhaite et suit la résolution de celles-ci rapidement et aux mieux pour les parties? Le promoteur opérateur est en position de présomption de conflit d'intérêts lorsqu'il doit faire sa propre gestion de plaintes, tout en ayant en priorité le devoir de livrer le service dans les plus faibles coûts. Il n'a alors pas intérêt à faire ce qu'il faut pour résoudre une problématique qui pourrait lui coûter très cher ou diminuer sa productivité.
- k. Préoccupation : Quels sont les mécanismes prévus pour monitorer les impacts sur les citoyens, la valeur des propriétés, l'économie régionale, les aspects environnementaux et autres, et selon quels paramètres limites prévus (ex.: son, attractivité, valeur des propriétés, etc.), lors de l'implantation/construction du projet et après dans sa période de production, et quels sont les correctifs possibles ou amendes envisagées, s'il y a infraction? Qui assume la gouvernance neutre et la réalisation du suivi, ainsi que des correctifs aux besoins, et avec quelles assurances?

3. Le manque d'un plan intégré, avec une vision et une cohérence locale, régionale et nationale

- a. Constat : Plus de 850 000 visiteurs par année viennent au Mont Sainte-Anne (voir page 133 https://mrccotedebeaupre.qc.ca/wp-content/uploads/2021/10/Schemafinaladopte_06-11-2013.pdf), combiné aux autres qui viennent dans la région pour y apprécier les magnifiques paysages et participer à l'économie régionale. L'ensemble de ces visiteurs fait du Mont Sainte-Anne une destination importante en récréotourisme, à préserver.
- b. Constat et préoccupation : La mairesse de Saint-Ferréol a mentionné dans les médias qu'il y a 1.7 km entre les éoliennes et la plus proche piste de ski de fond ou de vélo de montagne. Cela laisse présager qu'elle n'a aucune vision pour ce patrimoine nature national, et les 1.2 km restant avec les limites du parc du MSA, puisque la plus proche éolienne est à 0.5 km de cette limite avec les terres du séminaire. Est-ce souhaitable de devoir s'en remettre aux élus locaux pour préserver un patrimoine national ou devrait-il être une responsabilité du Gouvernement du Québec, avec une vision plus large et intégrée?

- c. Constat et préoccupation : La ville de Saint-Ferréol-les-Neiges s'annonce sur son site web (<http://www.saintferreollesneiges.qc.ca>) comme étant «Au cœur de la nature : Saint-Ferréol-les-Neiges se distingue par son accès direct à la nature et par la multitude d'activités qu'on peut y pratiquer : ski, vélo de montagne et de route, randonnée, raquette, équitation, golf, pêche, baignade, ornithologie, motoneige... À seulement 30 minutes de Québec, cet environnement procure une qualité de vie exceptionnelle aux amateurs d'air pur, de grands espaces et de plein air.» Ainsi, le fait d'accepter si rapidement un tel projet manque de vision et de cohérence, car sans analyse d'impact ni consultation, appuyer ce grand projet, sans exigence, sans question ni revue diligente, met en péril ce joyau de patrimoine national, à fort potentiel récréotouristique. Encore une fois, est-ce souhaitable de devoir s'en remettre aux élus locaux pour préserver un patrimoine national ou devrait-il être une responsabilité du Gouvernement du Québec, avec une vision plus large et intégrée?
- d. Préoccupation : Les saisons de migration des grandes oies blanches sont courues et prisées par de nombreux observateurs et chasseurs sur la Côte-de-Beaupré, faisant vivre une économie régionale importante et donnant un cachet particulier à la région. Personne ne semble avoir la certitude que la proximité de gigantesque éolienne n'aura aucun impact sur cet événement important et souhaitable pour notre région.
- e. Préoccupation : Je ne suis pas sûr que Saint-Ferréol reçoive une pleine compensation des redevances qu'il lui revient sur ce grand projet, n'ayant aucunement évalué les impacts ni le potentiel de négociation avec Boralex. Ainsi, Saint-Ferréol n'a reçu que très peu, du projet actuel de 364MW, n'ayant jamais rien négocié, par manque d'expertise ou autres raisons. Ne devrait-il pas être la responsabilité d'une saine gouvernance québécoise de mettre en place les mécanismes pour assurer à tous une juste part, selon des critères à déterminer, évitant ainsi les négociations à la pièce ou les pertes pour certains ayant moins d'expertise en ce domaine?
- f. Commentaire : Saint-Ferréol attire autant les nouveaux citoyens qui investissent de grandes sommes d'argent dans leur habitation, que le tourisme et amants de la nature qui dépensent aussi de bonnes sommes d'argent dans la région, se déplaçant pour son paysage et sa nature à l'état sauvage, de plus en plus rare à proximité des services qu'offre une grande ville comme Québec. De plus, les changements climatiques font de notre région du Mont Sainte-Anne, une des seules destinations de sports d'hiver dans un rayon de plusieurs milliers de kilomètres, en plus d'être reconnue mondialement, aussi pour les compétitions qui se tiennent au MSA (ex. : ski de fond, ski alpin, vélo de montagne, course à pied...). Pour préserver cette valeur considérable régionale et nationale, ainsi que pour laisser à nos enfants un environnement où il fait bon vivre, avec de saines habitudes de vie et loin du stress, la préservation du paysage ainsi que de la quiétude de la région est essentielle. Ainsi le parc du Mont Sainte-Anne (MSA) offre un potentiel impressionnant de développement récréotouristique. Il ne devrait pas voir ses paysages et son territoire handicapés par le développement d'un projet industriel chez son voisin, avec des éoliennes de 200+mètres, aussi près que 534 m de sa limite de propriété. Ce n'est pas au parc du MSA de prévoir une zone tampon à même son territoire pour mitiger les impacts de ce grand projet voisin, mais bien au voisin d'agir de précaution et comme bon citoyen corporatif en harmonisant son projet, en respect des activités pérennes de son voisin le parc.
- g. Constat : Pour accentuer l'élément de quiétude et pour savourer pleinement sa nature à l'état sauvage, Saint-Ferréol-les-Neiges ne souhaite pas avoir de lampadaire de rue, préservant ainsi les aspects de contemplation de la beauté de la nature, le jour comme la nuit.

4. Le manque dans la démocratie et la transparence

- a. Préoccupation : Par peur de perdre des redevances monétaires importantes, les décisions prises entre élites, combinées à la pression qu'Hydro-Québec exerce en gardant la ligne dure de ne pas adapter le projet aux préoccupations des citoyens et aux communautés d'accueil du projet, mettent en péril un fragile équilibre pouvant miner la confiance de la population du Québec envers la capacité d'Hydro-Québec de mener à bien ce genre de grand projet, notamment pour la filière éolienne, en territoire occupé.
- b. Préoccupation : Est-ce qu'une entente de gré à gré entre Boralex, Énergir et HQ est une bonne chose pour le développement de ce gigantesque projet aux bénéfices de tous, ou si un appel d'offre avec des critères et exigences plus spécifiques et encadrants, aurait permis une meilleure harmonisation et bénéfices globaux? Que souhaitons-nous comme population pour maximiser les bénéfices pour le Québec et ses payeurs de taxes, des projets sur notre territoire?
- c. Constat et commentaire : Boralex n'a jamais présenté dans les premières versions des documents du projet déposés pour analyse au ministère de l'Environnement, des simulations visuelles réalisées sur les terres de la Seigneurie de Beaupré (chalets) et de Saint-Tite-des-Caps (halte routière sur la 138 et sur le rang St-Léon) et aucune pour le territoire de St-Ferréol, pourtant très visibles selon le scénario actuel. Nous les citoyens avons dû mettre les efforts pour en comprendre l'impact par une modélisation à nos frais¹¹.
- d. Constat et commentaire : La communauté urbaine de Québec a émis une codification en 2007 visant à encadrer les éoliennes sur son territoire (voir https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2019/07/Codification_administrative_2007-22.pdf). Cette codification n'a pas été respectée par la MRC de Beaupré et devrait l'être sur tout le territoire de la CMQ et notamment pour ce projet ici revu par le BAPE. Elle précise qu'aucune éolienne ne devrait être implantée à l'intérieur ou à moins de 3 kilomètres des sites d'intérêt patrimonial. Compte tenu de l'importance du site du Mont Sainte-Anne et de son impact quant à l'identité de notre région et à son apport récréotouristique à l'échelle nationale, ne serait-il pas logique de le classer comme site d'intérêt patrimonial et d'assurer la mise en place d'une zone tampon de 3 kilomètres. Cette codification présente aussi les paysages⁹ comme d'une grande importance pour la qualité de vie de la population sur tout le territoire de la CMQ.
 - i. En utilisant les paramètres soumis ici par la CMQ pour un faible impact sur le paysage (voir p.4), un angle de 1.5 degré maximum (= 2.619%) devrait être respecté à l'horizon. Ainsi, pour une éolienne de 200m de haut, la distance horizontale de zone tampon devrait être de 7.6 km
 - ii. En utilisant les paramètres soumis aussi ici par la CMQ sans impact sur le paysage (voir p.4), un angle de 0.5 degré maximum (= 0.873%) devrait être respecté à l'horizon. Ainsi, pour une éolienne de 200m de haut, la distance horizontale de zone tampon devrait être de 22.9 km (voir <https://www.lememento.fr/calcul-pente#pente-garage>)
- e. Constat et commentaire : Boralex a déposé le 7 février une réponse³ au BAPE qui n'est pas le reflet de la même information que j'ai reçu directement de la Sobfeu⁴ . Boralex fait état d'une exigence d'un lac d'au moins 1.5 km de long pour qu'il soit écopable. Toutefois, la SOPFEU me confirme qu'ils ont besoin que de 1.2 km, rendant ainsi le lac Saint-Hilaire écopable, si on lui donne le dégagement⁵ de 4 km de long par 2 km de large exempt de structures en hauteur (à partir de 100 m) à chaque extrémité de l'étendue d'eau. Puisqu'on sait depuis l'été 2023 que les feux de forêt ne se produisent pas juste ailleurs, il faut agir de prudence, car dans un cas de force majeure où le temps et la distance sont importants, il se pourrait que ce lac offre un potentiel d'écopage précieux. De surcroît, les 3-4 éoliennes conflictuelles pour rendre le lac Saint-Hilaire écopable sont sur la zone tampon demandée. Ainsi, en préservant une zone tampon de 3 km demandés, cette problématique est résolue et ce lac devient écopable, en cas de force majeure.

- f. Préoccupation : La rivière Jean-Larose est sortie anormalement plusieurs fois de son lit à l'été 2023. Est-ce la conséquence du déboisement déjà amorcé sur les terres du séminaire pour ce grand projet de secteur sud. La science est sans équivoque sur l'impact du déboisement et de la mise en place d'infrastructures routières et autres, sur l'augmentation des volumes et des vitesses d'eau provenant des bassins versants. Puisque nous sommes en aval de ce secteur, est-il pensable que nous verrons nos infrastructures de villégiature en bordure de cette rivière s'endommager? Si oui, qui en assurera leur réparation et payera la facture?

5. Le manque d'acceptabilité sociale

- a. Constat : Une pétition présentant plus de 1650 signatures confirme la demande d'une zone tampon de 3 km pour mitiger les impacts et risques de ce grand projet avec de nombreux inconnus. https://www.change.org/p/pour-une-zone-tampon-autour-du-territoire-parc-du-mont-sainte-anne-pour-sa-pr%C3%A9servation?recruiter=933037923&recruited_by_id=2c2f8a50-241f-11e9-99b9-059f35060de0&utm_source=share_petition&utm_campaign=share_for_starters_page&utm_medium=email
- b. Préoccupation : Ni la ministre du Sport, du loisir et du plein-air, dont relève la SEPAQ, ni le ministre de l'Économie, dont relève Hydro-Québec, ni la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dont la MRC et la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et ni le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, n'ont été partie prenante pour assurer l'acceptabilité sociale de ce projet. Ne devrait-il pas faire partie de la gouvernance souhaitable et responsable pour s'assurer qu'un tel projet respecte les critères économiques, sociaux et environnementaux souhaitables et définis par eux, pour un Québec meilleur et harmonieux, avec des projets dont on peut être fier de par le monde, nous permettant aussi de vendre cette expertise ailleurs?

6. Le manque d'apprentissage des autres projets éoliens dans le monde et au Canada

- a. Constat et commentaire : La France par exemple a vécu son lot de problème avec les projets éoliens. Il serait intéressant d'apprendre de ce qu'il faut faire et ne pas faire. (voir le reportage évoquant sur Pour en finir avec les éoliennes : Des promesses aux réalités, et À qui profite le crime? <https://www.youtube.com/watch?v=sJY2e9qGoE> et <https://www.youtube.com/watch?v=NbDjt8w7nzE>) (voir aussi l'article sur l'expérience de la France <https://www.moutonnoir.com/2024/02/en-france-un-collectif-delus-contre-limplantation-abusive-et-autoritaire-des-eoliennes/>)
- b. Constat et commentaire : L'Alberta⁸ encadre les éoliennes, pourquoi ne pas s'en inspirer!
- c. Constat et commentaire : Nous avons déjà de l'expérience dans l'est du Canada desquelles nous pourrions apprendre collectivement pour mieux faire (voir l'article sur L'éolien au Québec : Une cage à Homards <https://www.moutonnoir.com/2024/02/leolien-au-quebec-une-cage-a-homards/> , celui de Pour qui souffle le vent <https://www.moutonnoir.com/2024/02/leolien-pour-qui-souffle-le-vent/> , Hérissez l'horizon d'éoliennes <https://www.moutonnoir.com/2024/02/chronique-du-gars-en-mots-dits-herisser-lhorizon-deoliennes/> , Après 25 ans, sommes-nous maîtres chez nous? <https://www.moutonnoir.com/2024/02/leolien-apres-25-ans-sommes-nous-maitres-chez-nous/>)

SOLUTIONS POSSIBLES

1. Une zone tampon¹⁰⁻¹¹⁻¹²⁻¹³ d'au moins 3 km (à vol d'oiseau) sur les terres du séminaire et terres d'accueil du projet

Dans un contexte d'incertitude, avec de nombreux inconnus, il est nécessaire d'agir par principe de précaution et de se donner de la marge de manœuvre, notamment par une zone tampon sur les terres d'accueil du projet, pour éviter des impacts non souhaitables sur l'environnement voisin, au parc du Mont Sainte-Anne et notamment sur les citoyens de Saint-Ferréol. Personnellement, je n'ai jamais débuté un projet sans en connaître les spécifications détaillées (ex. : Plans, devis, dessins d'atelier, échancier, plan de gestion des risques...) pour en valider l'impact positif et négatif, le réaliser en coûts, délais et qualité, en relation avec les objectifs et les parties prenantes. Si le Gouvernement du Québec veut agir autrement, sans conception finale, il doit, en bonne gestion des risques, mettre en place des mesures de mitigation précises (ex. : zone tampon) en relation avec les impacts potentiels sur les parties impactées, dont les audiences publiques du BAPE ont fait état, dont notamment pour les citoyens, l'environnement et l'activité économique récréotouristique de la région. Lors des échanges en audiences publiques, Boralex prétend ne pas pouvoir mettre en place une zone tampon pour plusieurs raisons dont principalement :

- a. Le manque d'emplacements/positions pour relocaliser ces éoliennes à enlever de la zone tampon (éliminant les 17 positions sur la zone tampon, laissant ainsi 52 (69-17) positions pour 57 éoliennes)
Plusieurs solutions sont possibles soit :
 - i. Les positionner sur les terres publiques juxtaposées au nord du projet⁶ :
 - a. Zone A – Sur les terres de la forêt Montmorency, s'ils souhaitent avoir des revenus importants de ce projet sur leur territoire.
 - b. Zone B – Sur les terres publiques dont l'espace semble réservé pour un sanctuaire de caribous forestiers qui pourraient ne jamais si présenter et dont ne pas être utilisé à cette fin. Pouvons-nous conclure que les impacts bien réels des éoliennes trop près du parc du MSA et des citoyens, soient prioritaires à l'accueil possible, mais non sûr des caribous forestiers un jour peut-être sur ce territoire?
 - ii. Repenser le parc éolien plus haut nord, sur les terres publiques, redonnant ainsi des redevances aux citoyens du Québec et payeurs de taxes, rendant ainsi l'exportation de l'électricité produite avec ces éoliennes sur nos terres plus acceptables aux yeux de la population, car il ne vente pas juste sur les terres du Séminaire!
 - iii. Obtenir la charge énergétique des éoliennes enlevées de la zone tampon par :
 - a. La remise en route du barrage des Sept-Chûtes
 - b. Le remplacement d'éoliennes de la phase existant de 364MW, avec des éoliennes de 2-3MW pour des éoliennes de 7MW.
 - c. L'ajout d'éoliennes dans les phases ouest et de Charlevoix
 - iv. Optimiser le parc éolien existant SB2, SB3, SB4, SB5 par l'ajout de nouvelles éoliennes
 - v. Développer une production hybride des réservoirs hydroquébécois
https://www.ledevoir.com/opinion/idees/807901/idees-developper-production-hybride-reservoirs-hydroquebecois?utm_source=infolettre-2024-02-26&utm_medium=email&utm_campaign=infolettre-quotidienne
 - vi. Développer plutôt une filière éolienne maritime qui fonctionnerait tout le temps, car il y a toujours du courant dans le fleuve Saint-Laurent.

- b. L'entente contractuelle avec Hydro-Québec ne peut être modifiée

Plusieurs solutions sont possibles soit :

- i. Adapter le contrat avec Hydro-Québec pour en diminuer la charge à livrer contractuellement, ce qui se fait couramment par l'évolution d'ententes entre Hydro-Québec et ses partenaires. De plus, le contrat a été gagné à 265MW et n'a pas encore été signé, tel que confirmé par M. Jean-Frederick Faure le 6 février au BAPE (ligne 1635 du procès-verbal). Il semble donc qu'il y a de la place à négocier entre 265MW et 400MW. La ligne dure d'Hydro-Québec, telle que présentée en audience publique du BAPE par M. Louis Vézina, ne sert pas l'intérêt d'Hydro-Québec en se mettant la population du Québec à dos!

2. **Le parc du Mont Sainte-Anne pourrait être reconnu comme parc national et un patrimoine naturel.**

Cela pourrait éviter de futurs débats couteux pour préserver ces espaces vitaux pour la grande communauté métropolitaine de Québec et comme destination prisée de par le monde.

3. **La gouvernance est un facteur clé important que doit assumer le Gouvernement du Québec.**

Autant pour ce grand projet que pour les prochains de la filière éolienne, il est impératif d'aller chercher l'acceptabilité sociale, dans le but d'en faire une fierté des Québécois. La gouvernance d'un projet doit être à l'abri d'une présomption de conflit d'intérêts. Elle doit pouvoir représenter les intérêts des parties prenantes en travaillant en collaboration avec celles-ci, pour définir les meilleures solutions aux bénéfices de tous, en regard des impacts du projet et de leurs envergures. Plusieurs expériences confirment que cette collaboration en amont est non seulement souhaitable, mais nécessaire, pour éviter les impacts non souhaitables et les efforts de réparations, comme par exemple avec les Innus de Pessamit dernièrement et Hydro-Québec (<https://www.ledevoir.com/societe/807279/accord-historique-quebec-suscite-grogne-pessamit>)

Ainsi, il est essentiel que le Gouvernement du Québec, par le biais de ses ministères et organismes puisse agir de façon organisée et concertée, selon les bonnes pratiques en gouvernance, en toute neutralité, pour gouverner en définissant et mettant en place les moyens (principes, orientations, processus, besoins, exigences...) pour assurer une prise de décision et des suivis rigoureux et harmonieux pour tous, car ce genre de responsabilités ne peuvent être transférées aux parties productrices d'énergie (Hydro-Québec, Boralex, Énergir et autres promoteurs) dont leur rôle est principalement d'assurer un rendement financier de leurs projets pour lequel ils sont redevables, et non d'en assurer l'acceptabilité sociale et l'équilibre environnemental. De plus, tout acteur de type privé comme le Séminaire de Québec, ne devrait pas pouvoir faire ce qui lui chante, sans égard aux impacts sur ceux qui l'entourent, car on ne peut tenir un BAPE pour tous les projets éoliens au Québec. Un cadre clair doit être déployé et gouverner par le Gouvernement du Québec, en collaboration avec les parties prenantes.

La MRC et les municipalités n'ont pas de force de négociation ni l'expérience pour le faire, avec ces géants (Hydro-Québec, Boralex, Énergir et autres promoteurs) bien rodés avec notamment tout l'encadrement légal et le poids nécessaires pour arriver à leurs fins. Ils n'ont pas non plus souvent de vision d'ensemble ni le savoir et savoir-faire pour analyser les impacts d'un tel projet sur leur région et les parties prenantes. Ce dossier de parc éolien à Beaupré est d'ordre national et devrait être traité comme tel, et non par une multitude d'acteurs régionaux qui n'ont ni l'expertise, ni l'expérience, ni la vision d'ensemble et ni les ressources pour le faire.

Une gouvernance neutre et mieux articulée, à l'échelle nationale, devrait être mise en place, en collaboration avec tous les parties prenantes plutôt qu'être déléguée à certains, pourrait éviter des dérapages causés par une série de décisions ou d'absence de décisions, par une multitude d'acteurs avec ou sans expertise, et possiblement en conflit d'intérêts, sans égard aux payeurs de taxes et citoyens qui en subissent les conséquences.

4. **L'acceptabilité sociale passe par une vraie consultation citoyenne.**

Il est nécessaire qu'une saine gouvernance puisse supporter sa prise de décision à l'aide des données quantitatives et représentatives (sondage représentatif, référendum, etc.) d'une consultation bien orchestrée par une entité indépendante, pour un résultat probant et utilisable selon des critères d'acceptabilité sociale. Rien de tout ça n'a été fait dans le présent projet, par aucune des parties. Il a été constaté par le BAPE et d'autres instances dans d'autres dossiers du genre, que l'expérience démontre que l'avis des élus ne représente pas nécessairement l'avis de leurs électeurs/citoyens. Ainsi, lorsque Boralex, Hydro-Québec, Énergir disent avoir consulté, ils ne font pas référence à une réelle consultation citoyenne, car en fait ils se sont entendus avec les élus et pas avec la population impactée. Ces élus, même si bien intentionnés, ne pourront jamais remplacer la richesse d'une vraie consultation citoyenne, pour un projet harmonisant les diverses facettes et complexités d'une région et de ses préoccupations.

CONCLUSION

Au Mont Saint-Anne, sur la Côte-de-Beaupré et à Saint-Ferréol-les-Neiges, on vend des paysages et de la villégiature, et c'est notamment pourquoi le Club Med est venu s'y établir. Ce sont les principales raisons qui amènent de nouveaux résidents et de nombreux touristes de par le monde.

La consultation publique faite par le biais du BAPE est venue après que Boralex ait fait toutes ses études et signé ses ententes. Ce n'est donc pas à la population d'en souffrir d'autant qu'à peu près tout le monde est d'accord avec le projet, en autant qu'on inclue une zone tampon d'au moins 3 km et certaines autres actions de mitigation relativement aux préoccupations présentées lors des audiences publiques.

Le gouvernement a créé le parc du Mont Sainte-Anne en 1970. Ce parc est un endroit naturel à préserver et permet à la population de profiter de ce milieu naturel. Cet usage a été préservé jusqu'à ce jour. Pourquoi ne pas faire l'effort nécessaire pour le préserver pour la population actuelle et future, notamment en le classant comme patrimoine naturel?

Ces grands projets sont approuvés trop souvent par des parties qui sont aussi des bénéficiaires, ce qui les met dans une situation de présomption de conflit d'intérêts. Ainsi, les redevances et autres avantages octroyés aux parties décideurs par le promoteur, les rendent biaisés dans leur décision. Pour éviter une telle situation, une consultation citoyenne au sens large, par des processus bien définis et une reddition de compte à une gouvernance neutre, rendrait le tout exempt de tout conflit d'intérêts, par une acceptabilité sociale, et donnerait une légitimité aux décisions prises à l'égard d'un projet plus harmonieux, en respect des parties impactées.

Nous ne voulons pas être les cobayes de l'éolien, telles les Premières Nations avec l'hydro-électricité, au prix fort de la perte de notre patrimoine et de notre harmonie. La rigidité d'Hydro-Québec dans ce dossier, par le biais de M. Vézina, n'est pas un exemple à suivre, car elle crée une perte de confiance face à une société d'état qui devrait agir en donnant l'exemple de ce qu'est le Québec, une nation ouverte, inclusive et harmonieuse, où il fait bon vivre!

Qui contrôle le projet?

Une présentation n'est pas une consultation citoyenne ni ne permet d'aller chercher l'acceptabilité sociale!

Voici résumé ma pensée, telle qu'énoncée en 8 minutes à la radio de Radio-Canada, le dernier jour des audiences publiques du BAPE :

<https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/c-est-encore-mieux-l-apres-midi/episodes/749165/rattrapage-mardi-6-fevrier-2024/4>

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions et je vous remercie de tout cœur de votre écoute et de votre professionnalisme dans ce dossier qui a bien besoin des recommandations judicieuses des experts du BAPE!

Annexes

Référence 1 – Échange courriel entre moi et Boralex

Impossibilité d'avoir les spécifications de l'éolienne retenue

De : Pascale Fortin-Richard <pascale.fortin-richard@boralex.com>

Envoyé : 22 février 2024 09:00

À : Alain Fiset <alain.fiset@videotron.ca>

Cc : 'Frédéric Beaulieu' <fredericbeaulieu@videotron.ca>; 'Gilles Bordeleau' <g.bordeleau@gradian.net>

Objet : RE: Demande d'information - Projet éolien et Mont-Sainte-Anne

Bonjour M. Fiset,

Le modèle exact et les dessins d'atelier ne sont pas des informations publiques pour le moment. Ce que je peux vous indiquer par contre, c'est que la nacelle sera à une hauteur de 118 m et que les pales feront 82 m de long, pour une hauteur totale de 200 m lorsqu'une pale se trouve en position verticale.

Merci et bonne journée,

Pascale Fortin-Richard

Responsable, environnement et relations avec le Milieu
Manager, Environment and Community Relations

C. +1 514 949 4591

pascale.fortin-richard@boralex.com

900, boul. de Maisonneuve Ouest – 24^e étage
Montréal (QC) H3A 0A8

Boralex.com



De : Alain Fiset <alain.fiset@videotron.ca>

Envoyé : 19 février 2024 12:13

À : Pascale Fortin-Richard <pascale.fortin-richard@boralex.com>

Cc : 'Frédéric Beaulieu' <fredericbeaulieu@videotron.ca>; 'Gilles Bordeleau' <g.bordeleau@gradian.net>

Objet : Demande d'information - Projet éolien et Mont-Sainte-Anne

Bonjour Pascale,

Pour faire suite à ma demande verbale faite à vos collègues de Boralex le 6 février dernier et peut-être pas transmis à vous, pourriez-vous s.v.p. me faire parvenir les spécifications (no. et dessins d'atelier) de l'éolienne choisie de 7MW pour le projet?

Merci de votre collaboration,

Alain.

Référence 2.1 – Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Résolution no. 24-24 - Projet éolien Des Neiges Secteur Sud



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, tenue dans l'ancien Hôtel de Ville, 33, rue de l'Église, le 5 février 2024, présidée par madame Mélanie Royer-Couture, mairesse, à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers suivants :

madame Camille Nadeau
monsieur Claude Leclerc
monsieur Eric Ennis
monsieur Marc Magny
monsieur Stéphane Racine
monsieur Vincent Villemure

Résolution #24-24 : Projet éolien Des Neiges Secteur Sud

Considérant que le Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré 2021-2025 vise notamment à poursuivre le développement d'énergies renouvelables;

Considérant que le Projet éolien Des Neiges – Secteur Sud est présenté par la Société de projet BVH1 s.e.n.c, formée d'un partenariat entre Boralex, Énergir et Hydro-Québec;

Considérant que ledit projet générera des opportunités économiques significatives sur le territoire de la Côte-de-Beaupré, notamment par la création d'emplois, tant pendant la phase de construction que lors de l'exploitation continue;

Considérant que les retombées financières de ce nouveau parc éolien permettront non seulement d'investir dans des projets d'immobilisations, des programmes d'aide ainsi que des dons et commandites qui auront pour effet d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la Côte-de-Beaupré, de diversifier les revenus de la MRC, considérés comme gouvernement de proximité, mais aussi d'alléger le fardeau fiscal des contribuables;

Considérant que le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charrette, a confié un mandat d'enquête et d'audience publique au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui débutera le 5 février 2024;

En conséquence;

Il est proposé par monsieur Marc Magny, conseiller

Le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- APPUIE la réalisation du Projet éolien Des Neiges – Secteur Sud en prenant compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques;
- TRANSMET la présente résolution au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charrette, à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Mme Kariane Bourassa et au préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, M. Pierre Lefrançois;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je soussigné, monsieur Martin Leith, greffier-trésorier, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est vrai. »

Martin Leith, greffier-trésorier

Référence 2.2 – MRC de Beaupré

Résolution no. 2024-02-14 : Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, tenue le mercredi 7 février 2024, à 19 h 30, au lieu habituel, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec.

Sont présents :

MM. Pierre Lefrançois, préfet et maire de L'Ange-Gardien
Benoit Bouchard, maire de Boischatel
Gino Pouliot, maire de Château-Richer
Jacques Bouchard, maire de Sainte-Anne-de-Beaupré
Pierre Renaud, maire de Beaupré
M^{me} Mélanie Royer-Couture, mairesse de Saint-Ferréol-les-Neiges
MM. Mario Langevin, maire de Saint-Joachim
Majella Pichette, maire de Saint-Tite-des-Caps

Est absent :

M. Gilles Routhier, représentant de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente

Les membres présents forment le quorum.

RÉSOLUTION N° 2024-02-14 : **Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré**

CONSIDÉRANT QUE le besoin croissant en énergie propre et durable est indéniable et que les énergies renouvelables, telles que l'énergie éolienne, jouent un rôle essentiel dans la transition vers un avenir énergétique plus respectueux de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'énergie éolienne contribue significativement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, favorisant ainsi la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs du Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré 2013-2018 était de produire des énergies renouvelables par l'implantation d'un parc éolien communautaire notamment;

CONSIDÉRANT QUE le parc éolien de la MRC de La Côte-de-Beaupré, partenariat entre Boralex et la MRC, a été mis en service à la fin de l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement régional, dont les montants proviennent des contributions dudit parc, a permis la réalisation de projets structurants pour la région qui ont eu des retombées économiques, sociales et environnementales significatives pour la Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré 2021-2025 vise notamment à poursuivre le développement d'énergies renouvelables;

CONSIDÉRANT QUE le Projet éolien Des Neiges – Secteur Sud présenté par la Société de projet BVH1 s.e.n.c, formée d'un partenariat entre Boralex, Énergir et Hydro-Québec s'inscrit dans la vision stratégique de développement durable et constitue donc une continuité dans le développement de ressources énergétiques propres;

CONSIDÉRANT QU'il revient désormais à Boralex, Énergir et Hydro-Québec d'optimiser le projet pour qu'il soit acceptable économiquement, écologiquement et socialement;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet générera des opportunités économiques significatives sur le territoire de la Côte-de-Beaupré notamment par la création d'emplois, tant pendant la phase de construction que lors de l'exploitation continue;

CONSIDÉRANT QUE les retombées financières de ce nouveau parc éolien permettront non seulement d'investir dans des projets d'immobilisations, des programmes d'aide ainsi que des dons et commandites qui auront pour effet d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la Côte-de-Beaupré, de diversifier les revenus de la MRC, considéré comme gouvernement de proximité, mais aussi d'alléger le fardeau fiscal des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, a confié un mandat d'enquête et d'audience publique au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui débutera le 5 février 2024;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR BENOIT BOUCHARD ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ QUE :

Le Conseil de la MRC :

- APPUIE la réalisation du Projet éolien Des Neiges – Secteur Sud en prenant compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques;
- S'ENGAGE à veiller aux intérêts régionaux en restant à l'écoute des préoccupations du milieu;
- TRANSMET la présente résolution au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette et à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Mme Kariane Bourassa;
- DÉSIGNE M. Jean-François Guillot, directeur général, et M. Claude Langlois, responsable de l'aménagement du territoire et du développement durable, de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre de personnes-ressources afin de répondre aux interrogations de la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, chargée d'examiner le projet précité;
- AUTORISE M. Jean-François Guillot, directeur général de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à déposer un mémoire au regard de ladite commission d'enquête.

Château-Richer, ce 12^e jour du mois de février 2024.

(S:) Pierre Lefrançois
PIERRE LEFRANÇOIS
Préfet

(S:) Jean-François Guillot
JEAN-FRANÇOIS GUILLOT
Directeur général et greffier-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL CONSERVÉ AUX ARCHIVES DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ SOUS RÉSERVE DE L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2024

FAIT à Château-Richer, ce 12^e jour du mois de février 2024.


JEAN-FRANÇOIS GUILLOT
Directeur général et greffier-trésorier

Référence 3 – Dépôt d'information de Boralex en réponse au BAPE sur les lacs d'écopage



376
Projet éolien Des Neiges – Secteur sud
dans la MRC de La Côte-de-Beaupré
021-36-308

Le 7 février 2024

Monsieur Georges Lanmafankpotin
Président de la commission d'enquête du Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Courriel : annie.st-gelais@bape.gouv.qc.ca

**Objet : Projet éolien Des Neiges, Secteur sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré
Dépôt d'informations sur les lacs d'écopage**

Monsieur le président,

Suite à une question à cet effet posée dans le cadre de la séance d'audiences publiques tenue le 5 février 2024, nous désirons par la présente fournir à la Commission l'information complémentaire requise sur la présence de lacs d'écopage dans la zone de projet et à proximité.

La présence potentielle de lacs d'écopage a été considérée au moment de l'identification des enjeux du projet dans l'ÉIE, et n'a pas été retenue en raison de l'absence de lacs de dimensions appropriées dans la zone d'étude.

La SOPFEU a été sollicitée dans le cadre des premiers développements éoliens sur les terres de la Seigneurie de Beaupré. À l'époque, le lac Brûlé avait été identifié comme le seul lac présentant les caractéristiques permettant son utilisation pour l'écopage. Des aires de protection liées à la zone d'écopage du lac Brûlé avaient également été identifiées et pris en compte dans les paramètres de développement du projet. Aucun autre lac propice n'avait été identifié par la SOPFEU à l'époque sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré (SNC-Lavalin et Activa Environnement, 2012. Étude d'impact, Parc éolien de la Côte-de-Beaupré, Rapport principal. 280 pages et annexes. Section 3.1, Carte 3.1). Voir annexe 1.

Les caractéristiques permettant d'utiliser un lac pour l'écopage sont spécifiques à chaque site. À titre d'exemple, dans le cadre du BAPE du projet d'aménagement d'un parc éolien à Murdochville, la SOPFEU a énoncé qu'un lac doit avoir une longueur minimale de 2km pour servir pour l'écopage, et être assorti d'une zone de protection de l'axe de montée d'environ 2 km à chaque extrémité. Voir annexe 2.

Plus récemment, la SOPFEU a été sollicitée par Boralex dans le cadre du projet éolien Apuiat sur la Côte-Nord. Deux lacs d'écopage potentiels ont été identifiés par la SOPFEU dans le cadre de ces échanges, et chacun d'entre eux présentent également une longueur supérieure à 2 km. Ils sont assortis d'une zone de protection d'une longueur minimale de 2.5 km et une largeur minimale de 500m (DNV-GL, 2016. Projet éolien Lévesque, Étude d'impact sur l'environnement. Rapport produit pour la Nation Innue, RES et Boralex. 218 pages et annexes, section 3.4.3.3). Voir annexe 3.

À titre comparatif, le plus grand lac dans la zone de projet, le lac Saint-Hilaire, est d'une longueur inférieure à 1.5km et est de forme légèrement courbée.

Ainsi, en fonction des éléments susmentionnés, aucun lac dans la zone de projet ni dans les secteurs environnants ne semble présenter les caractéristiques requises pour l'écopage et en conséquence la présence de lacs d'écopage n'a pas été considérée comme un enjeu dans l'ÉIE.

En souhaitant le tout utile aux travaux de la Commission, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe Alary-Paquette, pour Pascale Fortin-Richard
Responsable environnement et relations avec le milieu
Boralex inc.
(514) 616-9221

Référence 4 – Réponse par la SOPFEU de requise pour écopage

De : Mathieu Payette <mpayette@sopfeu.qc.ca>

Envoyé : 19 février 2024 12:11

À : Alain Fiset <alain.fiset@videotron.ca>

Objet : RE: Suivi - Requis Sopfeu

Bonjour M Fiset,

Désolé pour les délais de réponse. Ce genre d'écrit à nécessité une confirmation que je viens d'avoir. Voici donc la référence tel que demandé :

Toutes les étendues d'eau d'une longueur de 1,2 km sont des points d'écopage potentiels lorsque ceux-ci ont un corridor de dégagement de 4km de long par 2 km de large exempt de structures en hauteur (à partir de 100m de hauteur) à chaque extrémité de l'étendue d'eau.

Salutations,

Mathieu



Mathieu Payette

Directeur des services aériens

Opérations aériennes

Siège social

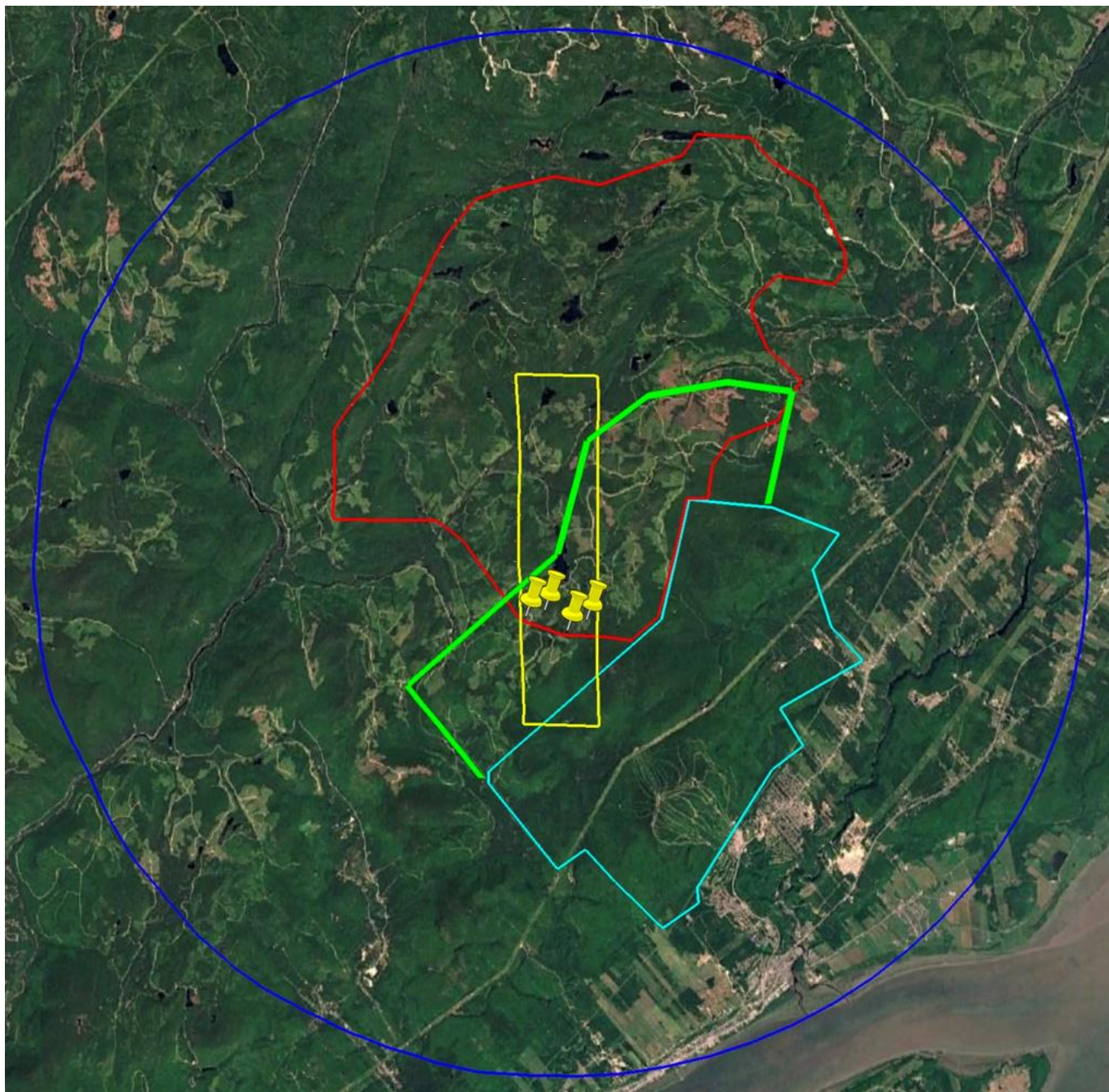
715, 7^e rue de l'Aéroport, Québec (Québec) G2G 2S7

T : 418 871-3341, # 5420 | C : 418 297-6711

www.sopfeu.qc.ca

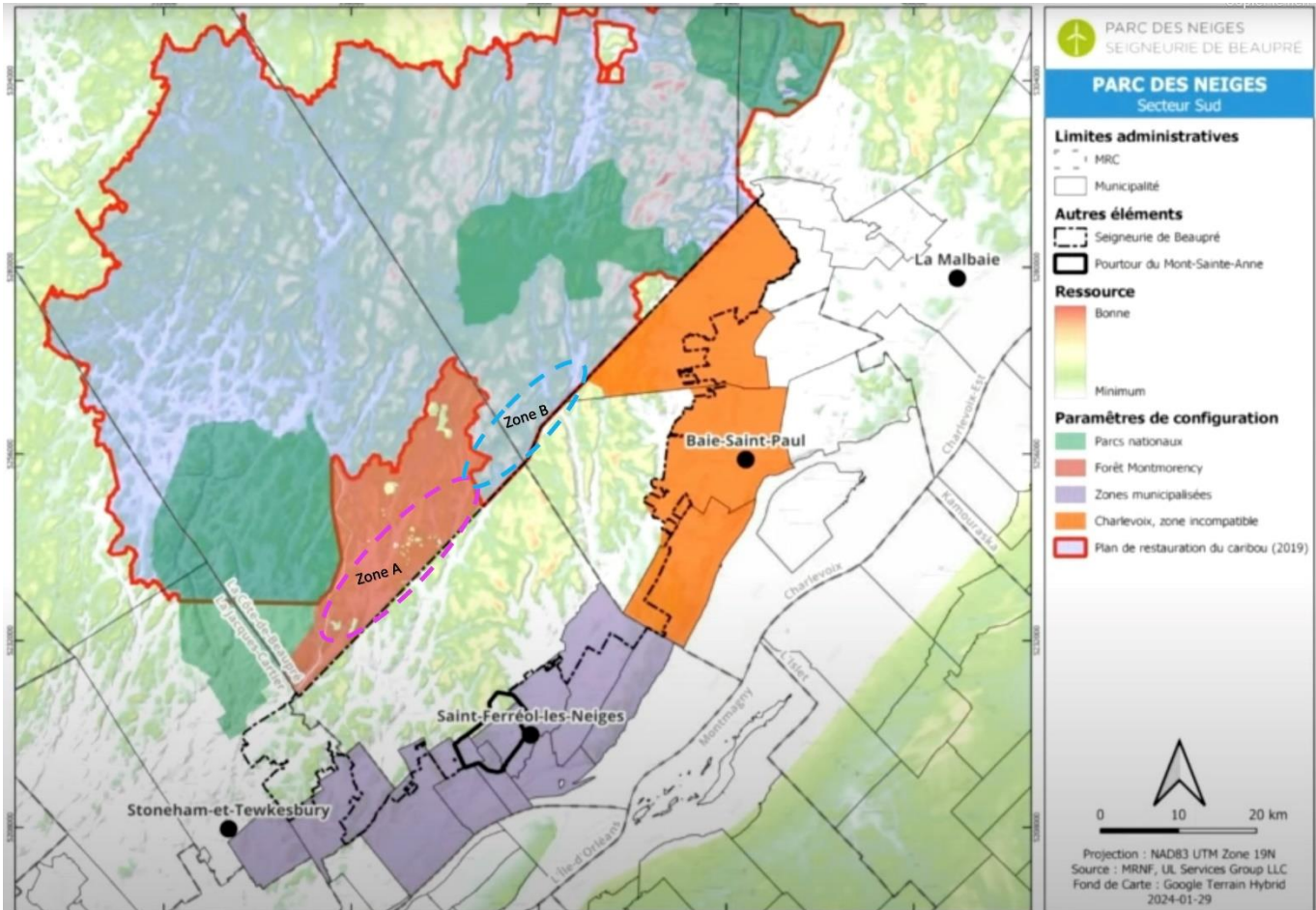
Référence 5 – Exigences de la SOPFEU appliquées au lac Saint-Hilaire

Le projet est en rouge, la zone tampon est en vert, le parc du Mont Sainte-Anne est en bleu, les quelques positions dans la zone sont en jaune et se situent dans la zone minimale tampon de 3 km demandée.



Référence 6 - Deux zones potentielles pour relocaliser les éoliennes en enlever de la zone tampon :

- Zone A – Si la forêt Montmorency souhaite avec des revenus importants sur son territoire
- Zone B – Utiliser un espace réserver pour un sanctuaire de caribou forestier qui risque de ne jamais l'utiliser, pour accueillir des éoliennes offrant ainsi un impact positif immédiat sur les citoyens et utilisateur du parc du Mont Sainte-Anne pouvant ainsi bénéficier d'une zone tampon d'au moins 3 km.



Référence 7 – Regroupement de citoyens souhaitant faire mieux et autrement, partout au Québec :

Région	Site web et page Facebook
Beauharnois-Salaberry	impacts-éoliennes-valleyfield.org
Pan-Québécois	ventdelus.ca
Mékinac	https://www.facebook.com/naturemekinac
Lotbinière	https://www.facebook.com/groups/267539305945904
Des Sources	https://www.facebook.com/groups/971479863906870
Coaticook	https://www.facebook.com/groups/1118851702431035
Nicolet-Yamaska	https://pourunchoixclair.ca/

Référence 8 – Articles de presse pertinents :

- L'encadrement de l'éolien en Alberta :

<https://www.reuters.com/world/americas/canadas-alberta-set-ban-renewables-projects-prime-land-report-2024-02-28/>

- «Pas dans ma cour»? Pas si vite :

https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/801598/libre-opinion-pas-cour-pas-si-vite?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte

- Hydro-Québec choisit des projets éoliens contestés :

<https://www.ledevoir.com/economie/806071/huit-projets-eoliens-recoivent-approbation-hydro-quebec>

Référence 9 – Liens utiles :

- Vision stratégique du développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec, présentant la protection et la mise en valeur des paysages comme orientation stratégique:

<https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2018/11/2005-vision-strategique-developpement-territoire.pdf>

- Valeur économique et sociale des paysages du Saguenay Lac-Saint-Jean

<https://medias.saguenaylacsaintjean.ca/m/68c322b5f699790e/original/Rapport-Final-Valeur-Economique-Sociale-Paysages-Saguenay-Lac-Saint-Jean.pdf>

- Caractérisation et évaluation des paysages des MRC, cote de beaupré, charlevoix et charlevoix est - un Outil pour vers la conservation et la mise en valeur des paysages

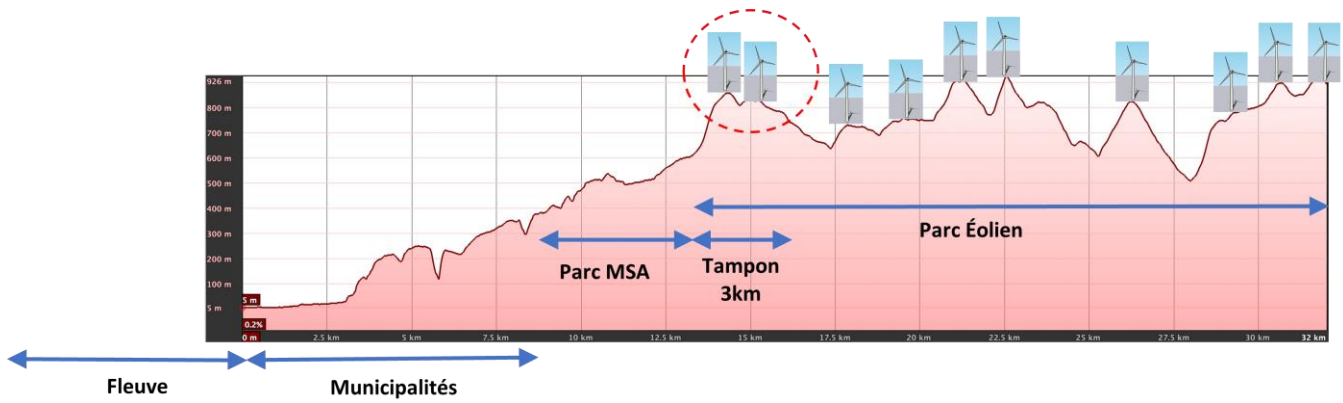
https://www.notrepanorama.com/uploads/Rapport_final_caracterisation_sans_annexe.pdf

- Table de concertation des paysages des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et des Charlevoix-Est

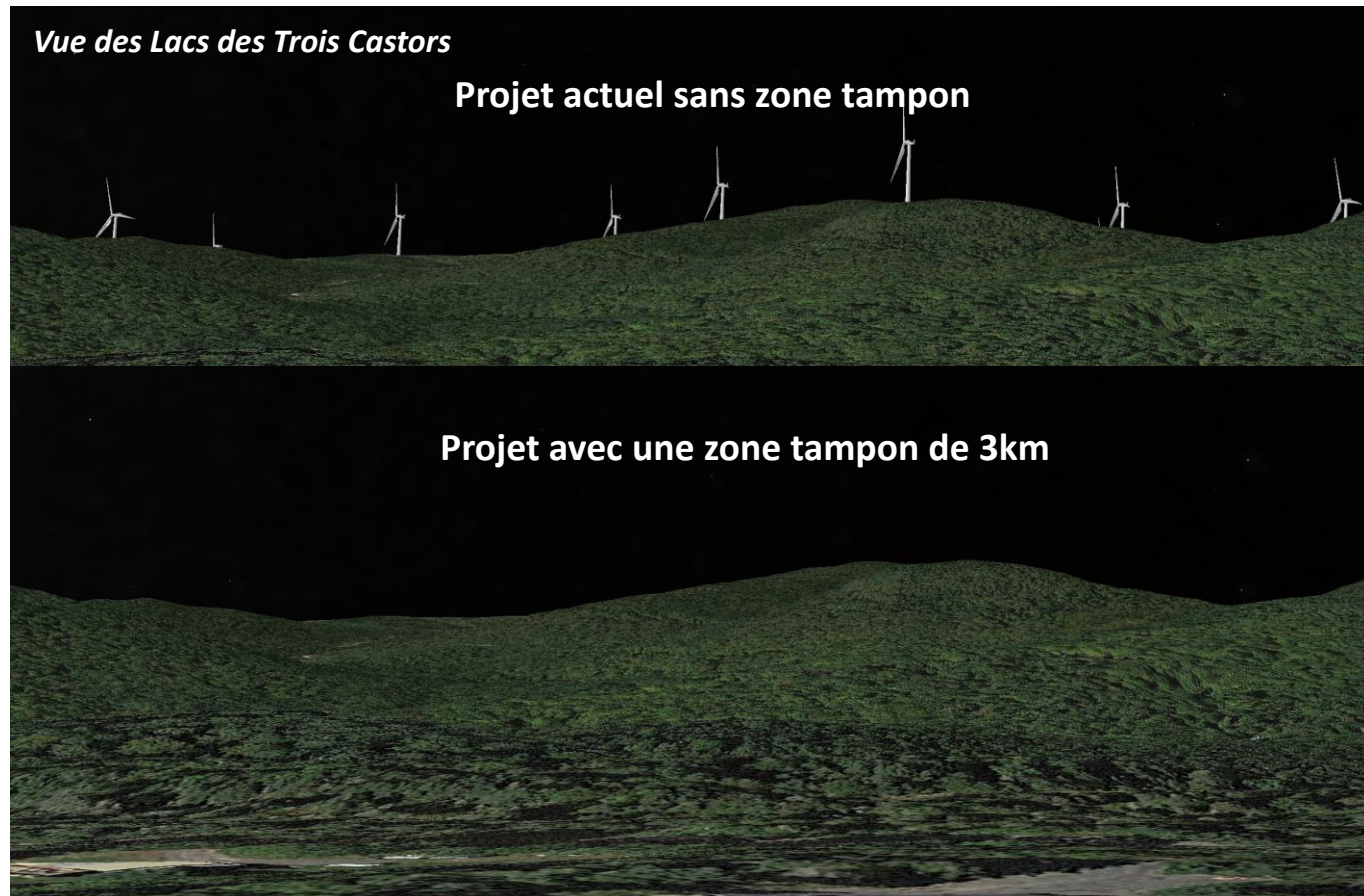
<https://www.notrepanorama.com/table-de-concertation-sur-les-paysages/>

Référence 10 – Coupe à l'échelle de la zone tampon de 3 km

Représentation graphique en coupe-élévation à l'échelle du secteur ciblé pour la mise en place d'une zone tampon d'au moins 3 km (à vol d'oiseau et non de 3km selon le relief topographique du sol).



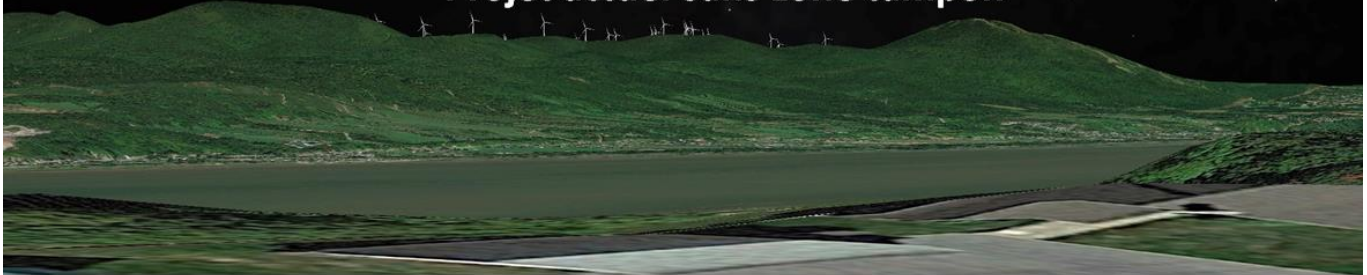
Référence 11 – Représentation fidèle de différent panorama, sans zone tampon et avec zone tampon de 3 km, tel que défini par modélisation citoyenne, selon les informations reçus de Boralex.



Vue du paysage des 200 000 + croisiéristes qui sillonnent le fleuve, de l'Île d'Orléans et de la rive sud de la Côte-de-Beaupré, sans zone tampon et avec une zone tampon de 3 km.

Vue 1 de Sainte-Famille - île d'Orléans

Projet actuel sans zone tampon



Projet avec une zone tampon de 3km



Vue 2 de Sainte-Famille - île d'Orléans

Projet actuel sans zone tampon



Projet avec une zone tampon de 3km



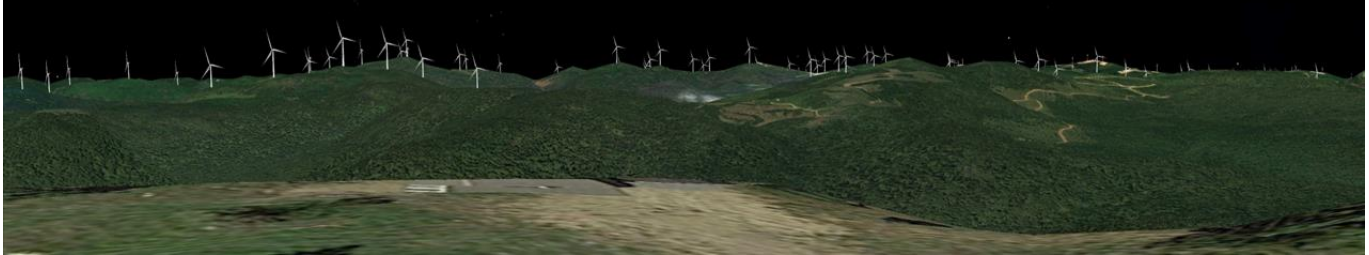
Vue du sommet du Mont Sainte-Anne, sans zone tampon et avec une zone tampon de 3 km.

Vue du sommet du Mont Sainte-Anne

Projet actuel sans zone tampon



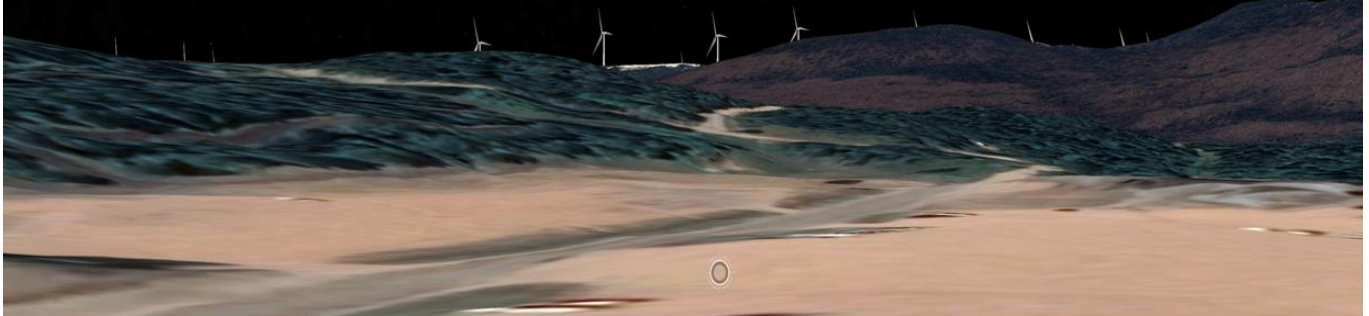
Projet avec une zone tampon de 3km



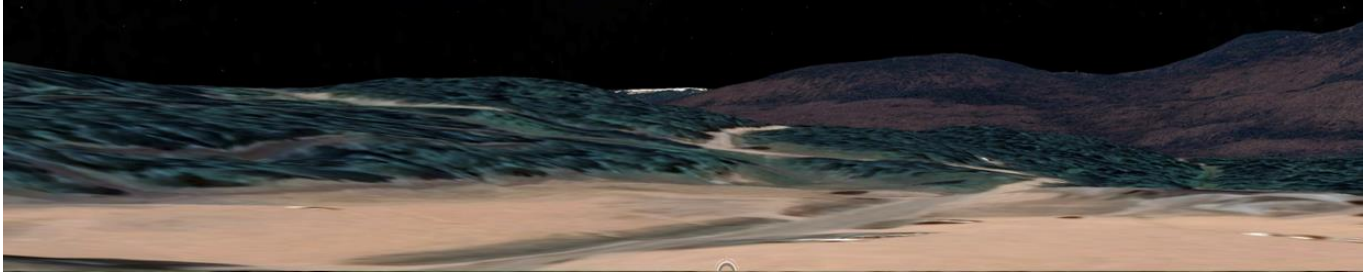
Vue du sommet du chalet de ski de fond et vélo de montagne, au rang St-Julien dans le parc du Mont Sainte-Anne, sans zone tampon et avec une zone tampon de 3 km.

Vue du stationnement du rang St-Julien

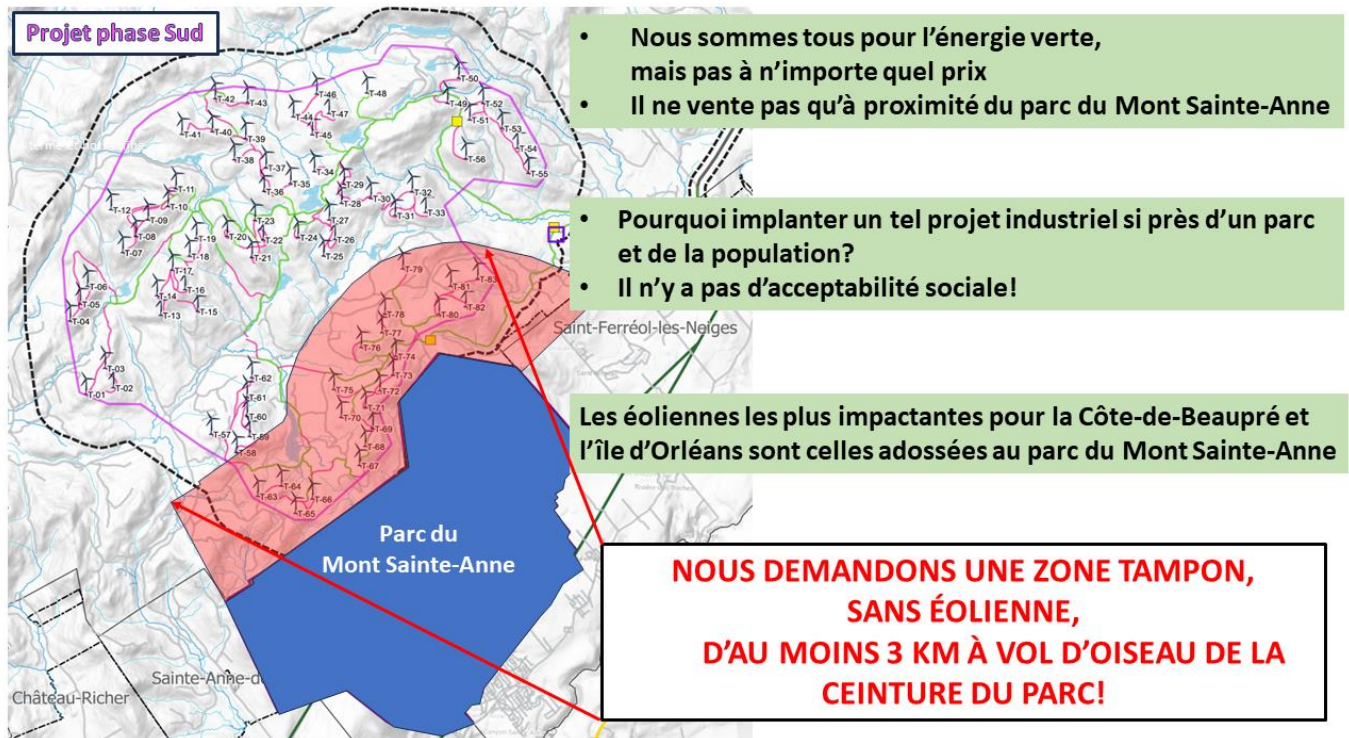
Projet actuel sans zone tampon



Projet avec une zone tampon de 3km



Référence 12 - Définition de la zone tampon de 3 km demandée, sur le projet phase sud.



Référence 13 - Envergure comparative de l'éolienne choisie

Envergure comparative de l'éolienne choisie en relation avec d'autres références d'envergure de Québec.

Imaginez 57 complexes G + en arrière de chez vous! Le plus gros projet à terme au monde, hors Chine!



Nouvelles éoliennes
200 m. +



Complexe G
132 m.



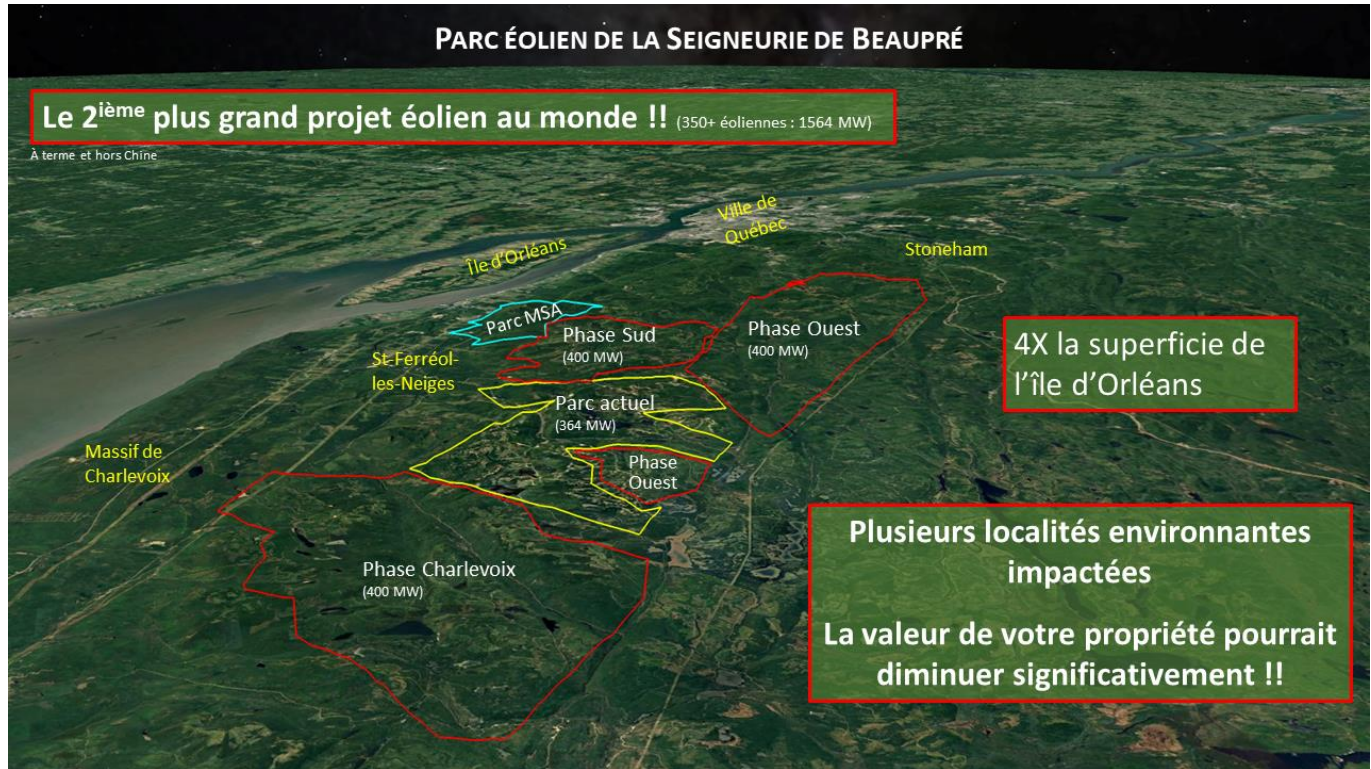
Basilique Sainte-Anne
100 m.



Le Château
80 m.



Référence 14 - Représentation du projet à terme.



Référence 15 – Démarche personnelle faite auprès de nos élus et décideurs

Démarche personnelle faite pour sensibiliser les décideurs sur l'intérêt d'une zone tampon d'au moins 3 km :

Échanges avec la MRC :

- Rencontre du 14 novembre 2023, pour exposer moi-même la situation auprès de :
 - Jean François Guillot jeanfrancoisguillot@mrccotedebeaupre.qc.ca, Directeur général et greffier-trésorier
 - Claude Langlois claudelanglois@mrccotedebeaupre.qc.ca, Responsable de l'aménagement du territoire et du développement durable
- Échange interne du conseil de la MRC le 22 novembre 2023, sur notre proposition de zone tampon de 3km au parc du Mont Sainte-Anne.
 - Réception du 24 novembre 2023, suite à mon suivi du 23 novembre 2023 par courriel, d'une confirmation de M. Guillot, DG, précisant qu'ils se donnent du temps de réflexion sur la possibilité ou non d'avoir une zone tampon, faisait référence au règlement suivant (voir Chapitre 8, article 87, paragraphe 11) https://mrccotedebeaupre.qc.ca/wp-content/uploads/2021/10/R194_Zonage_TNO.pdf
 - L'objectif étant d'ajouter le Parc du Mont Sainte-Anne au chapitre 8, article 87, paragraphe 11, en complément aux règles déjà établies pour le parc national de la Jacques-Cartier et de la Forêt Montmorency
 - Voici pour votre information la composition du conseil de la MRC, responsable du règlement voté en 2017 <https://www.mrccotedebeaupre.com/conseil-de-la-mrc-et-administration/conseil-de-la-mrc/>.

Échange avec la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Envoi le 15 novembre 2023 des informations sur les impacts du projet (acétates et pétition) aux conseillers et mairesse de Saint-Ferréol-les-Neiges
- Accusé de réception reçu le 16 novembre 2023 de la mairesse Mélanie Royer-Couture
- Fin des communications, car plus aucune nouvelle

Échange avec la municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré

- Envoi le 20 novembre 2023 des informations sur les impacts du projet (acétates et pétition) au maire de Sainte-Anne-de-Beaupré
- Accusé de réception reçu le 21 novembre 2023 du maire Jacques Bouchard
- Fin des communications, car plus aucune nouvelle

Échange avec le bureau de la députée de la CAQ Kariane Bourassa, CAQ, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré :

- Demande d'approbation d'une pétition à l'Assemblée Nationale le 9 novembre 2023
- Échange cordial par téléphone avec l'attachée politique Marie-Noël Gagnon le 9 novembre 2023
- Envoi le 9 novembre 2023 d'une proposition de libellé pour la pétition à l'Assemblée Nationale, pour approbation
- Confirmation le 9 novembre 2023 de la réception de la demande par l'attachée politique Marie-Noël Gagnon
- Suivi téléphonique avec l'attachée politique Marie-Noël Gagnon le 13 novembre 2023, qui me propose d'utiliser Change.org pour partir la pétition, car le dossier pourrait s'éterniser... Karine Bourassa étant très occupée, le tout sur un ton un peu impatient.
- Demande le 20 novembre 2023 d'une rencontre avec Kariane Bourassa, CAQ, Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré.
- Accusé réception automatique reçue le 20 novembre 2023
- Fin des communications, car plus aucune nouvelle du bureau de Kariane Bourassa.